
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

4 MAI 2021

PROPOSITION DE DÉCRET

VISANT À LIMITER LE MINERVAL À 175 EUROS DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA
RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA
JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE
ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR M. HERVÉ CORNILLIE.

—

(1) Voir Doc. n°202 (2020-2021) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation des développements de la proposition de décret	3
2	Discussion générale	4
3	Discussion et votes des articles	9
4	Vote sur la proposition de décret et confiance	9

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 4 mai 2021(2), la proposition de décret visant à limiter le minerval à 175 euros dans l'enseignement supérieur - doc. 202 (2020-2021) n° 1.

1 Présentation des développements de la proposition de décret

M. Kerckhofs, co-auteur de la proposition de décret, souhaite rappeler les impacts de la crise sanitaire sur les étudiants et plus particulièrement, sur leur situation financière.

Le député rappelle tout d'abord qu'aujourd'hui, le coût d'une année d'étude est évalué entre 8.000 et 12.000 euros par an, soit 1.000 euros par mois. Ces montants couvrent le minerval, les frais administratifs, les frais liés aux études comme l'acquisition des syllabi, les transports, le logement, la nourriture, et peuvent varier entre établissements et orientations choisies, mais l'importance de ces frais provoque une situation de précarité pour des milliers d'étudiants.

Si la précarité étudiante était déjà un problème important de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles avant la crise, cette dernière a fait exploser les inégalités et la détresse financière, conduisant de nombreux étudiants à renoncer à la poursuite d'études supérieures.

Une étude menée par la FEF auprès de 5 400 étudiants démontre qu'un étudiant sur trois déclare que la crise a provoqué des difficultés financières. Cela représenterait près de 80 000 étudiants en Communauté française. D'une part, les familles ont subi des pertes de revenus importantes à cause de la crise et ne parviennent plus à subvenir aux besoins de leurs enfants étudiant dans l'enseignement supérieur, d'autre part, près de 90 000 étudiants ont perdu leur job.

Cette précarité a des conséquences désastreuses sur les conditions de vie et la dignité de milliers d'étudiants. Cette situation touche en particulier les familles et les étudiants de milieux défavorisés pour qui la crise est une double peine.

Le député rappelle les images vues dans les médias, d'étudiants faisant la file devant les banques alimentaires. Il constate également parmi les chiffres interpellants, la barre des 10 000 étudiants bénéficiaires ou en procédure au CPAS, dépassée ces derniers mois. La probabilité que ce nombre continue d'augmenter dans les mois à venir est importante.

Aucun parlementaire ne peut nier ces faits et cette détresse.

Il constate que, parmi les étudiants et le milieu associatif, la solidarité est grande et des aides ont été organisées, même si elles ne sont qu'une réponse ponctuelle à une problématique grandissante. Les demandes émanant du milieu étudiant ou associatif portent sur une réforme structurelle de ces aides pour qu'aucun étudiant ne soit réduit à faire la file devant une banque alimentaire.

Dès la première vague du coronavirus en mars, les services sociaux des établissements ont été débordés par les demandes d'aides, selon les propres dires de la ministre de l'Enseignement supérieur. Des aides ont été débloquées, mais la situation est telle que des milliers d'étudiants continuent à faire appel aux banques alimentaires.

La détresse mentale grandit également : huit étudiants sur dix se sentent fragilisés psychologiquement. Les jeunes connaissent une aggravation des symptômes d'anxiété, de stress, de dépression ou pire encore des pensées ou actes suicidaires. En cause, la solitude et l'arrêt de la vie sociale, la perte du rythme scolaire, la surcharge de travail ainsi que la précarité grandissante. Comment se consacrer correctement aux études si les difficultés matérielles et psychologiques prennent le pas ?

Ces conséquences néfastes de la crise ont un impact sur la réussite des étudiants, en particulier pour ceux issus de milieux défavorisés. C'est pourquoi le député estime que la lutte contre la précarité étudiante doit être une priorité pour garantir le meilleur accès et de bonnes conditions d'études à tous les étudiants.

Il reconnaît que la Communauté française et le gouvernement fédéral ont débloqué des aides pour venir en aide aux étudiants, aides soutenues par le PTB. Toutefois, les montants dégagés ne sont pas suffisants pour répondre à la hauteur de la crise. Ainsi, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a débloqué à trois reprises la somme de 2,285 millions d'euros pour renfor-

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Tzanetatos (Président), M. Casier, Mme Emmerly, M. Fontaine, Mme Kapompole, M. Sahli, M. Witsel, M. Cornillie, Mme Cortisse, M. Dodrion, Mme Galant, Mme Sobry, M. Clersy, M. Demeuse, M. Disabato, M. Heyvaert, M. Beugnies, Mme Greoli

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Maison, M. Kerckhofs, M. Vossaert : membres du Parlement
 Mme Glatigny : Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
 Mme Lonnoy, directrice de cabinet adjoint de Mme la ministre Glatigny
 Mme Vancrayebeck, directrice de cabinet adjoint de Mme la ministre Glatigny
 M. Delaunoy, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Glatigny
 M. Bosson, chef de cabinet adjoint de Mme la ministre Glatigny

cer les moyens des services sociaux. Cependant, à l'échelle de l'ensemble des étudiants en difficulté, à savoir un sur trois, ces aides ne représentent que 85 euros par personne. Il se réfère au témoignage de la directrice du service social de l'Université de Liège qui estime qu'il sera nécessaire de puiser sur les fonds propres de l'Université pour répondre aux besoins des 300 étudiants qui viennent récupérer chaque semaine un colis alimentaire, et ainsi prendre ses responsabilités sociales envers ses étudiants.

Quant aux aides fédérales d'un montant de 50 euros par mois, elles sont réservées aux seuls étudiants émergeant au CPAS. Cette mesure, rééditée à plusieurs reprises et prolongée au moins jusqu'en juin, est tributaire de démarches extrêmement lourdes.

Les étudiants se mobilisent depuis des semaines et sont à l'origine de nombreuses initiatives. Trois rassemblements, à la fois contre l'isolement subi et contre la précarité, ont déjà eu lieu à l'ULB. L'enquête susmentionnée de la FEF révèle que 93 % des étudiants estiment qu'un plan de lutte contre la précarité est nécessaire, et que plus de 80 % pensent que la diminution des droits d'inscription est prioritaire. Une pétition en ce sens a par ailleurs récolté 15 000 signatures.

Dans ce cadre, le PTB a déposé la présente proposition de décret qui vise à réduire le minerval pour l'ensemble des étudiants à son taux minimal actuel de 175 euros, sauf pour les étudiants bénéficiant d'une allocation d'études et ayant droit à la gratuité du minerval. Cette mesure structurelle améliorerait l'accessibilité aux études supérieures et lutterait contre la précarisation des étudiants. Le PTB évalue cette mesure à un investissement de l'ordre de 75 millions d'euros à charge de la Communauté française, à savoir 0,63 % de son budget total.

Le député rappelle que dans d'autres pays européens comme la Finlande, la Suède, le Danemark, l'Autriche, Malte, l'Allemagne et la Grèce, la gratuité du minerval est une réalité.

Cette mesure doit faire partie d'un plan global et être accompagnée d'autres mesures structurelles et ponctuelles pour répondre à la crise et lutter contre la précarité étudiante. Elle représente une avancée dans la démocratisation de l'enseignement. Le député rappelle que la Belgique est signataire du Pacte de New York visant à rendre l'enseignement supérieur accessible à tous notamment par l'instauration progressive de la gratuité. Il est, à ses yeux, inadmissible qu'un frein financier empêche un jeune d'entreprendre des études supérieures. Cette mesure est une manière de répondre aux nombreux défis auxquels notre société est et sera confrontée dans le futur, tels les défis sanitaires, environnementaux, écologiques, économiques, sociaux... que le citoyen, par son éducation, sera à même de comprendre et de participer

aux grands débats citoyens et aux choix de société qui devront immanquablement avoir lieu. Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur permettra de former davantage de spécialistes et d'experts dans différents domaines pour affronter les défis de demain.

Le député se dit conscient que cette mesure seule ne règlera pas la précarité étudiante, mais elle a l'avantage d'être immédiate et de poser utilement la question du refinancement structurel de l'enseignement supérieur et donc de la Communauté française, car il est hors de question de définancer les autres missions de l'enseignement supérieur ou d'autres pans de la Communauté française.

2 Discussion générale

Mme Kapompole rappelle que les partis de la majorité se sont investis dans le cadre des auditions réalisées au sein de la commission conjointement avec d'autres commissions relevant des Parlements wallon, bruxellois et francophone bruxellois pour proposer des résolutions visant à combattre la précarité étudiante. Elle estime que cet objectif est un objectif majeur de la commission et qu'il vise à ouvrir l'enseignement supérieur à une majorité de jeunes. Elle note, au travers des enquêtes de la FEF et d'autres sources, que 32 % des étudiants, soit 80 000, éprouvent, cette année en particulier, des difficultés à payer leurs études. Il importe donc de travailler sur des mesures ciblées qui répondent rapidement aux besoins de ces 32 % d'étudiants. Les auditions menées permettent de mesurer l'enjeu de ces différentes réalités. À ses yeux, une diminution linéaire du minerval telle que proposée par la proposition de décret ne tient pas compte des réalités vécues. Il est nécessaire d'agir intelligemment par rapport à la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Les familles aisées ont par exemple la possibilité de financer sans difficulté les études de leurs enfants et ne sont donc pas concernées par cette mesure, en comparaison avec les familles précaires ou même d'une certaine classe moyenne. Combien de familles consentent aujourd'hui d'importants sacrifices pour permettre à leurs enfants d'entamer des études supérieures et combien d'autres sont contraintes d'y renoncer. La députée estime essentiel d'effectuer une évaluation de la situation particulière de chaque étudiant et de focaliser son attention sur les jeunes qui, aujourd'hui, n'ont ni les moyens suffisants ni les aides nécessaires pour entamer et poursuivre leurs études.

Quant aux pays pris en exemple par l'auteur de la proposition pour la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur, la députée relève qu'en Allemagne, si le coût pour accéder à un établissement public est réduit, ce n'est pas le cas pour un établissement privé. Cette comparaison induirait l'in-

roduction en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un système à deux vitesses et serait contraire à la volonté d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

La députée conclut son intervention en insistant sur l'importance d'apporter une réponse différenciée en fonction de la réalité de chacun, afin d'éviter un parcours d'études à deux vitesses où un fossé se creuserait entre jeunes issus de familles aisées ou non. À ses yeux, la proposition sur la table ne répond pas à la problématique en question. Cette diminution linéaire du minerval, en plus d'un définancement de l'enseignement supérieur, n'est pas la voie à suivre.

S'il estime que le PTB s'inquiète à raison de la précarisation galopante de la jeunesse étudiante, à l'instar de l'ensemble des parlementaires, tous groupes confondus, **M. Cornillie** se félicite des aides ponctuelles aujourd'hui apportées, mais s'interroge sur les réponses structurelles que plusieurs niveaux de pouvoir doivent pouvoir soutenir pour lutter concrètement contre la pauvreté étudiante. Il rappelle que les auditions ont été menées conjointement par les commissions compétentes de différents parlements, selon une nécessaire approche transversale et selon les constats portés par l'étude BDO réalisée en fin de législature précédente. Parmi ces constats, l'étude relève le coût d'une année d'étude, estimé entre 8 et 12 000 euros, mais dont les paramètres excèdent ceux maîtrisés par la Communauté française et relèvent notamment du logement, du transport, de l'alimentation. À côté de ces dépenses indirectes, le parlementaire remarque une diminution de rentrées financières parallèles en lien avec la crise sanitaire. À la lecture de ce rapport indépendant, le parlementaire constate néanmoins que la Fédération Wallonie-Bruxelles fournit un effort indéniable pour contenir le coût des études, dans la limite des attributions qui sont les siennes. Certes, des efforts complémentaires doivent être fournis pour solutionner la précarité étudiante, mais le commissaire estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles répond aux demandes émises de façon structurelle, mais aussi dans l'urgence. Par contre, s'il reconnaît que le PTB a correctement relevé les montants globaux des aides débloquées par la Communauté française, il constate un souci quant à la répartition de montants octroyés par étudiant. Les trois tranches d'aides sociales supplémentaires (auxquelles une quatrième tranche sera ajoutée conformément à la décision prise en conclave budgétaire) doivent être non seulement rapportées aux réels bénéficiaires, mais aussi ajoutées au montant structurel de 58 millions d'euros débloqué pour aider les services sociaux de l'ensemble des institutions pour répondre de façon efficiente aux besoins spécifiques des étudiants précarisés. Lorsque l'ensemble de ces moyens sont additionnés, ce serait bien 850 euros qui seraient redistribués aux 80 000 étudiants évoqués par l'auteur de la pro-

position et donc utilisés pour lutter contre la précarité étudiante. Le député ajoute que selon les chiffres dont dispose son parti, ce ne sont pas 80 000, mais bien 40 000 étudiants précarisés ou de condition modeste qui font l'objet de l'attention de la Communauté française et bénéficient notamment d'allocations d'étude et/ou d'une diminution des droits d'inscription.

Outre l'approche à la carte des services sociaux, une réflexion est menée sur une réforme de l'attribution des allocations d'études selon, notamment la situation de vie de l'étudiant. Le député plaide pour la poursuite d'une évaluation sur mesure de la situation de chaque étudiant, selon un principe d'équité et non, d'égalité. Au détriment de qui sera prise cette mesure linéaire dont le coût est chiffré par le PTB à 75 millions d'euros ? Dans le système d'enveloppe fermée propre à la Communauté française, toute mesure financière prise à l'avantage d'un secteur doit l'être au détriment d'un autre champ de compétence. Le député reproche à ce geste de « fausse » générosité de mener à un définancement structurel de l'enseignement supérieur et de nuire à sa qualité.

En conclusion, **M. Cornillie** plaide pour le développement d'une politique des minervals et des droits complémentaires adaptée à la réalité et pour une concertation avec les entités régionales, voire fédérales, concernant la politique de logement ou de transport. La proposition de décret du PTB, certes séduisante, n'apporte aucune solution à la précarité étudiante et renforce le définancement de l'enseignement supérieur.

Mme Greoli remercie ironiquement le PTB pour son ouverture d'esprit et sa première proposition de droite posée par un mouvement de gauche. Elle estime inadéquat l'examen d'une telle proposition manquant cruellement d'une vision globale, alors que la commission travaille sur des recommandations transversales à adresser aux ministres concernés par la précarité étudiante. Cette proposition simpliste profite en premier lieu à ceux contre qui le PTB lutte. Elle ne comprend pas pourquoi perdre un temps précieux à discuter de cette proposition de décret. Cette démarche n'est à ses yeux ni respectueuse du travail parlementaire, ni des familles et étudiants précarisés. Il est nécessaire de se recentrer sur les vraies difficultés, à savoir les allocations d'études ou les allocations pour les revenus modestes. La députée annonce d'ores et déjà que le cdH votera contre cette proposition de décret.

M. Disabato déplore vigoureusement la situation dans laquelle se retrouvent un nombre beaucoup trop important d'étudiants depuis le début de la crise sanitaire, qui s'est rapidement doublée en crise sociale pour ceux dits de conditions modestes.

Il a été marqué par les files d'étudiants formées devant les épiceries sociales et a également

vu l'immense solidarité et l'entraide dont les étudiants font preuve au quotidien. L'accès à l'enseignement pour tous est, pour les écologistes, une priorité et une des bases fondatrices de leur engagement politique. De longue date, Ecolo appelle à une harmonisation des règles en matière de droits d'inscription.

Le contexte budgétaire actuel est difficile et cette situation n'est pas neuve. Si le coût engendré par une éventuelle adoption de cette proposition ne représente au regard du PTB « que » 0,63 % du budget de la Communauté française, quelles autres dépenses doivent s'ajouter à ce montant, qui deviendra vite loin d'être dérisoire. Certes, le député regrette que l'enveloppe budgétaire de la Communauté française soit enfermée dans un carcan, mais cette situation s'impose aux politiques de la Fédération, dans un exercice difficile de recherche d'équilibre. Il rappelle à l'auteur de la proposition que la veille, le ministre en charge du budget a signalé un déficit du budget communautaire d'1,02 milliard d'euros. Il insiste sur la prudence dont doit faire preuve la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de dépenses et sur l'importance d'une politique d'investissement et de redéploiement au lendemain de la crise sanitaire, sociale et financière.

L'accord de gouvernement retranscrit dans la déclaration de politique communautaire acte cependant une série d'axes forts, tels qu'élargir le nombre de bénéficiaires des droits d'inscription réduits, poursuivre le gel du minerval et l'étendre à tous les cursus. Il s'agit donc de s'assurer que les moyens qui sont dégagés puissent répondre à un triple objectif : celui de lutter contre les inégalités, de maximiser l'accès aux études supérieures, et de répondre concrètement et de façon ciblée aux réelles situations de besoin des étudiants. Égalité n'est pas équité.

L'égalité ne peut être atteinte que si tous les étudiants partent du même point de départ et ont les mêmes besoins. Ces mesures ciblées, concrètes et justes sont sur le point d'être identifiées dans le cadre d'un travail collectif et inédit et seront rapidement traduites sous forme de propositions de recommandations suite au rapport des auditions sur la précarité étudiante, tenues dans cet hémicycle. Au regard de ce travail auquel chaque parlement a pu participer, le député s'étonne dès lors de la démarche qui est celle d'un groupe qui amène, indépendamment de ce processus, un texte. Celui-ci donne une proposition de réponse qui, outre le positionnement sur les priorités, est partielle. Le groupe Écolo espère quant à lui que les propositions de recommandations formulées dans le cadre de la suite des auditions susciteront un débat et une large adhésion politique au sein de ce parlement, mais également des parlements partenaires.

Le commissaire souligne ensuite que la limitation du montant du minerval telle que proposée

par le PTB créera, une fois encore, une inégalité entre les universités d'un côté, et les hautes écoles et les écoles supérieures des arts de l'autre. Il rappelle que les hautes écoles et les ESA perçoivent le minerval sous la forme d'une avance déduite par la suite, tempéré pour le type long, alors que les universités perçoivent ce même minerval comme un ajout à leur budget général. Écolo plaide également pour un refinancement progressif de l'enseignement supérieur, mais celui-ci ne peut se faire en créant de nouvelles inégalités.

S'il faut agir maintenant pour répondre à l'urgence de la précarité étudiante, respecter les engagements pris dans la DPC est une première étape. Concernant le minerval en particulier, il estime essentiel d'étendre son gel à tous les cursus de l'enseignement supérieur, sans distinction et ainsi réduire au taux universitaire le montant des minerval qui le dépassent et limiter strictement les frais complémentaires réclamés aux étudiants.

Cette proposition de réduction du minerval à un montant linéaire ne répond pas au processus engagé suite aux auditions. Le groupe Écolo continuera donc de soutenir tant la démocratisation de notre enseignement qu'un travail collectif autour de ces enjeux pour donner de nouvelles réponses aux étudiantes et aux étudiants.

Pour **Mme la ministre**, la question de la précarité est une question à laquelle tous sont sensibles. À cet égard, le gouvernement a toujours eu une attention particulière, dans l'ensemble de ses dispositifs, pour soutenir les étudiants fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences. C'est pourquoi, au-delà des dispositifs de renforcement de l'aide à la réussite, elle a continuellement renforcé les subsides sociaux à destination des étudiants pour un montant total de 7 millions d'euros, soit 3 tranches de 2,285 millions d'euros au cours des derniers mois. Cet effort sera poursuivi en ajoutant, en sortie de conclave budgétaire, une quatrième tranche de subsides sociaux de 2,285 millions d'euros afin de permettre au public le plus fragilisé d'obtenir un soutien direct au sein de leurs établissements d'enseignements supérieurs. Ces subsides sociaux s'ajoutent aux 58 millions d'euros déjà versés aux établissements et permettent une aide multiforme qui va de l'aide alimentaire, au soutien en matériel informatique en passant entre autres par le remboursement de consultation médicale ou encore une intervention dans les frais d'inscription. La ministre insiste sur l'adaptation sur mesure de ces moyens aux besoins particuliers de chaque étudiant précarisé.

Outre les moyens complémentaires mentionnés mis en place dans l'urgence de la crise sanitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit environ 146 millions d'euros par an pour octroyer des allocations d'études, compenser les droits d'inscriptions réduits et financer les budgets d'aide sociale, soit 10,3 % du budget total de

l'enseignement supérieur (1,419 milliard d'euros). Sur ces 146 millions d'euros, 47 millions d'euros servent actuellement à compenser les droits d'inscription réduits et permettent ainsi à 40 000 étudiants(3), chaque année, de bénéficier de ce soutien. Outre ce montant, le gel du minerval depuis de nombreuses années constitue également un soutien important de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux étudiants en difficultés économiques. C'est ainsi que l'étude *topcompare.be* souligne que le coût des études est significativement inférieur en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Flandre.

À la lumière de ces éléments, les parlementaires doivent mesurer l'ampleur des politiques mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre la précarité étudiante de manière ciblée en soutenant prioritairement les publics les plus fragilisés.

C'est pourquoi cette proposition de décret lui apparaît tout à la fois déraisonnable sur le plan financier et mal conçue, puisque les moyens envisagés ne contribuent pas à aider le public le plus fragile.

Sur le plan de la conception de cette mesure, la ministre rappelle que, selon l'étude de l'Economic Risk Management Group et la Banque Nationale de Belgique, à ce jour (au 31 mars 2021), 77 % de la population n'a pas subi de perte de revenu suite à la crise sanitaire et 7 % de la population une baisse de 10 %. Il lui paraît dès lors inopportun de proposer une mesure de type prêt à porter alors que c'est le sur mesure et les aides ciblées qui sont les plus efficaces et qui permettent d'aider les jeunes les plus en difficultés sur le plan économique.

Sur le plan financier, la proposition conduit à une dépense majeure qui contribuera à définancer l'enseignement supérieur, et ce, sans évoquer aucune piste pour la financer.

En se fondant sur l'estimation de l'ARES, la limite maximale du minerval à 175 euros représenterait un coût de 52 millions d'euros par an sans prendre en compte les frais appréciés au coût réel au sein des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. Ainsi, si l'on considère par exemple un coût moyen de ces frais de 100 euros, il faudrait ajouter un coût entre 7 et 17 millions de plus chaque année, soit un total d'environ 60 à 70 millions d'euros.

Ce montant est largement supérieur au budget du refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, prévu pour cette mandature à hauteur de 50 millions d'euros. D'autre part, à l'instar de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les établissements d'enseignement supérieur ont également subi les conséquences économiques de la crise sanitaire. Les investissements consentis pour offrir un enseignement de qualité

en distanciel ou dans le respect des règles sanitaires, ou encore les aides directes octroyées aux étudiants sur les réserves propres des établissements sont autant d'éléments qui expliquent la dégradation de la situation financière des établissements d'enseignement supérieur. Cette situation est d'autant plus difficile que la croissance de la population étudiante est continue, qu'elle s'est d'ailleurs accrue du fait des mesures sur la finança-bilité, et que le financement des établissements demeure un financement par enveloppe fermée. Ainsi, le financement moyen par étudiant dans l'enseignement supérieur a tendance à se réduire, ce qui a indubitablement des conséquences sur le taux d'encadrement, sur l'emploi au sein des établissements et sur les services proposés par ceux-ci.

Or la proposition du PTB constitue une baisse de recette directe de plus de 60 millions d'euros pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des établissements d'enseignement supérieur. Et cette baisse de recette impactera directement les étudiants. Il n'y a pas d'un côté les étudiants et de l'autre, les établissements. En refinançant l'enseignement supérieur, ce sont les étudiants que l'on aide. Considérer qu'une telle mesure visant à diminuer les recettes n'a pas de conséquence est surprenant et à cet égard, la ministre se montre étonnée de voir le PTB, d'un côté l'interroger sur les conséquences négatives des mesures de contraction de masse salariale dans les établissements supérieurs et, d'un autre côté, proposer de réduire les moyens disponibles pour ces mêmes établissements.

Comme indiqué dans ses propos liminaires, la ministre a, avec ses 13 collègues des autres niveaux de pouvoir, à cœur d'œuvrer pour lutter contre la précarité étudiante qui, rappelle-t-elle, est un problème transversal impliquant également des questions de logement, de transport, d'allocations familiales, etc. C'est pourquoi, en lien avec les discussions relatives à la précarité étudiante conduite au sein du Parlement, elle a sollicité l'avis des acteurs (établissements, étudiants) présents au sein de l'ARES quant aux mesures qui pourraient être mises en œuvre afin de lutter contre la précarité étudiante. Cet avis lui a été remis la semaine précédente et le gouvernement analyse maintenant les mesures à mettre en place. Elle rappelle également que le gouvernement travaille sur une réforme des allocations d'études, sur une augmentation du budget des aides à la réussite, sans compter sur la réforme du décret « Paysage » qui vise à lutter contre l'allongement des études, allongement qui pénalise directement les étudiants fragilisés, dont les familles ne peuvent pas payer des études à rallonge. Elle souligne une fois encore que la réussite des étudiants boursiers a diminué de 19 % à 14 % depuis l'entrée en vigueur du décret « Paysage ». La ministre considère cette dernière réforme du décret « Paysage » comme une ré-

(3) Données 2019-2020

forme sociale, et non comme une réforme élitiste.

En réponse aux différents arguments relatifs au fait que la mesure proposée provoquera le dé-financement d'autres pans de l'enseignement supérieur et sera en finalité, une mesure antisociale, **M. Kerckhofs** précise que le but du PTB n'est pas de s'attaquer à l'enseignement supérieur, mais bien de questionner la problématique de l'enveloppe fermée qui finance cet enseignement. Il est impératif de refinancer l'enseignement supérieur et plus globalement la Communauté française. Il pointe ainsi la différence entre ceux qui acceptent le carcan imposé et voté en son temps par ces mêmes partis et ceux qui souhaitent en sortir. Si tous reconnaissent le caractère inacceptable de la situation de vie des étudiants précaires, si tous concèdent que des mesures ponctuelles et structurelles doivent être prises, le député estime l'ensemble de ces mesures insuffisantes. Il cite les témoignages de différents recteurs pour démontrer qu'en l'absence de mesures efficaces, l'enseignement supérieur est appelé à couler. Les 50 millions d'euros dédiés au refinancement de l'enseignement supérieur et à la recherche sont insuffisants et loin de combler les besoins estimés par le collège des recteurs à 250 millions d'euros, d'ici 2024. L'ensemble des hautes écoles ont estimé leurs propres besoins à 20 millions d'euros par an. La FEF, quant à elle, a estimé à 150 millions d'euros annuels le financement d'un plan ambitieux de lutte contre la pauvreté. L'auteur affirme qu'un refinancement de la Communauté française est incontournable pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et de ses étudiants et s'étonne de l'acceptation de cette situation par l'ensemble des autres parlementaires. C'est dans cette attitude que se marque la différence entre le PTB et les autres partis.

Le député s'étonne également de certains arguments avancés par ses collègues, notamment sur le profit de cette mesure à l'adresse des classes moyennes, sur la nécessité de proposer des solutions sur mesure aux étudiants précaires, sur le fait que certaines familles ont les moyens de financer les études de leurs enfants, sur le fait que les étudiants boursiers ne payant pas de minerval ne bénéficient donc pas de la mesure proposée, etc. Il rétorque qu'une certaine classe moyenne souffre de la situation actuelle et de restrictions importantes à l'accès aux études supérieures à cause de droits d'inscription beaucoup trop élevés. Cette mesure n'est qu'une parmi d'autres et des mesures structurelles et ponctuelles seront encore à prendre pour répondre aux difficultés des étudiants encore plus précaires.

Il se demande s'il faut aider uniquement les plus pauvres parmi les étudiants ou s'il faut instaurer des mesures globales qui aideront une majorité d'étudiants. Ce débat politique fondamental traverse tous les débats du PTB notamment sur la question de la médecine gratuite pour tous, y

compris pour les plus riches. C'est à la source que les plus riches devraient être appelés à contribuer. Ainsi, dans le cas de la mesure ici discutée, tous bénéficient d'un minerval linéaire, mais le financement de l'enseignement supérieur doit être assuré par ceux qui ont les épaules les plus larges.

M. Kerckhofs contredit les propos de **Mme Kapompole** sur la valorisation par le PTB d'un enseignement à deux vitesses au regard de l'expérience allemande, mais prend l'exemple de la gratuité de l'accès de l'enseignement.

En réponse aux propos de **M. Cornillie**, s'il convient que toutes les mesures prises par la majorité répondent à certains besoins des étudiants précaires, elles sont loin de suffire, au regard des files qui continuent à s'allonger devant les épiceries sociales et de la détresse exprimée chaque jour par les étudiants.

M. Kerckhofs s'étonne des accusations de dé-financement de l'enseignement supérieur que lui ont lancées certains parlementaires, dont il estime que leurs partis ont largement organisé le dé-financement structurel de l'enseignement au fil des réformes constitutionnelles.

Il s'étonne que **Mme Greoli** qualifie la proposition de décret du PTB de proposition de droite, alors qu'un parti de droite appartient à la majorité et ne soutient aucunement leur proposition. Cette mesure précise doit être intégrée dans la vue d'ensemble que le PTB souhaite partager et qui doit conduire à un refinancement indispensable de la Communauté et de son enseignement.

Quant au suivi des auditions menées par la commission sur la précarité étudiante, le député rappelle que l'ensemble des intervenants étaient unanimes sur le fait qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes et ambitieuses.

Le président note qu'il est inexact de rattacher les constats et demandes émergeant des auditions menées de façon transversale au seul contenu de la proposition ici débattue.

M. Kerckhofs poursuit en s'étonnant des propos aujourd'hui tenu par un parti comme Ecolo qui, quand il était dans l'opposition, insistait sur la nécessité pour la Belgique de respecter les engagements pris en ratifiant la convention de New York visant à la mise en place progressive de la gratuité d'accès à l'enseignement supérieur. De même, le programme politique du PS suggérait une réduction du minerval. La mesure proposée par le PTB aujourd'hui poursuit ces mêmes objectifs.

Le député concède que cette mesure aujourd'hui discutée ne résoudra pas l'ensemble des aspects transversaux de la précarité étudiante. D'autres mesures doivent être prises, non seulement dans le champ des compétences de la Communauté française, mais aussi au niveau des autres entités régionales et fédérales. Il indique que le

PTB est intervenu au niveau régional en proposant le gel des loyers. Or cette mesure, qui n'a pas été soutenue, avait l'avantage de pouvoir être prise immédiatement, de ne pas avoir d'impact financier sur les Régions et de soulager les étudiants. Il regrette que les partis présents dans ces différentes entités se rejettent la responsabilité quant aux différentes mesures qui pourraient être prises pour soulager et aider les étudiants en difficultés financières.

M. Kerckhofs soutient que le PTB prend ses responsabilités en proposant une mesure structurelle visant à diminuer la précarité étudiante et confirme qu'il soutiendra toutes mesures à venir venant de la majorité et allant dans le même sens.

Mme Kapompole s'étonne d'entendre le PTB accuser les autres partis de propos provocateurs. Le PTB n'a pas le monopole de l'indignation face à certaines situations inacceptables. L'ensemble des partis ont reconnu les difficultés vécues par les étudiants et sont également à l'écoute des témoignages et revendications de tous les étudiants et pas seulement ceux en lien avec un parti particulier. Il lui importe de travailler de façon transversale avec l'ensemble des entités politiques du pays et d'évaluer la pertinence de chaque mesure afin qu'elle réponde aux besoins spécifiques des étudiants les plus précarisés. Quant au carcan budgétaire, loin de l'accepter, il existe : les mesures doivent être prises dans ce cadre et travailler de façon transversale permet d'en contourner les effets. Elle persiste en soulignant l'importance d'un travail mené conjointement et en bonne intelligence et refuse d'adopter des ukases dont les effets pervers gangrèneront davantage l'état des finances de la Communauté.

M. Disabato estime que faire de la politique, c'est faire des choix. Et faire des choix, c'est renoncer. Or le PTB veut tout faire et tout solutionner. Cette attitude nuit à la crédibilité de ses solutions. Il s'étonne également des propos du PTBiste sur la classe moyenne. Il lui rappelle que si la majorité francophone fédérale est identique à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette majorité doit composer avec des partis flamands pour négocier un refinancement de l'entité communautaire et que des choix devront être faits. Il estime que le PTB, qui dispose d'une large assise et d'une grande capacité d'écoute, doit arrêter de promettre à tout va et prendre ses responsabilités. Il lui rappelle qu'un jour, le parti sera comptable des rêves qu'il a vendus et provoquera bien des déceptions.

Le député revient ensuite sur le gel du minerval, intégré dans la DPC. Si cette disposition peut

être également considérée comme une mesure linéaire, il rappelle que le gel du minerval est fixé à 835 euros, sur lequel devront s'aligner notamment les ESA et dont l'application sera lissée dans le temps.

M. Disabato propose au PTB de renoncer ce jour au vote de la proposition pour se concentrer sur les travaux de recommandations visant à lutter contre la précarité étudiante et qui apporteront une réponse globale à cette problématique.

Mme Greoli rappelle que la précarité des étudiants est une vraie question et que la réponse à cette question n'est pas la précarisation de l'enseignement supérieur. Elle demande à chacun de maintenir son engagement à travailler de manière transversale dans le cadre d'une proposition globale de recommandations, plus complexes et subtiles que la proposition simpliste examinée aujourd'hui en commission. Elle estime que c'est dans ce cadre précis que le politique montrera qu'il prend ses responsabilités.

M. Kerckhofs entend ses collègues lui rappeler le principe de réalité, notamment fixé par le carcan budgétaire dans lequel est enfermée la Communauté française, mais estime qu'il est temps d'en sortir. Il rappelle que le PTB a déposé une proposition de loi relative à l'impôt sur la fortune qui permettrait de dégager au niveau fédéral d'importants moyens de refinancement, notamment des Communautés.

Le président clôture la discussion générale.

3 Discussion et votes des articles

Aucun député ne demande la parole pour discuter les articles.

Les articles 1 à 7 sont rejetés par 11 voix contre 2.

4 Vote sur la proposition de décret et confiance

La proposition de décret visant à limiter le minerval à 175 euros dans l'enseignement supérieur est rejetée par 11 voix contre 2.

À l'unanimité, la confiance est accordée au Rapporteur et au Président pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

H. CORNILLIE

N. TZANETATOS